

# Input spécial du cep

Lettres de mission n° 6 | 2024

29 octobre 2024

## Migration

### Candidats, portefeuilles et initiatives de l'UE pour la Commission européenne 2024-2029

Andrea De Petris



Entre le 4 et le 12 novembre, les candidats à la prochaine Commission européenne 2024-2029 seront examinés de près par les membres du Parlement européen. Au cours de ces auditions de confirmation, les commissaires désignés devront répondre à des questions sur les initiatives de l'UE présentées par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, dans ses orientations politiques et ses lettres de mission aux nouveaux commissaires. Dans la perspective des auditions, cet Input du cep examine de plus près les candidats, les portefeuilles et les initiatives importantes de l'UE qui façonneront les futures politiques de l'UE en matière de migration.

- ▶ Les politiques migratoires de l'UE seront basées sur le nouveau pacte sur l'immigration et l'asile. Il s'agit d'un ensemble de nouvelles règles qui seront mises en œuvre au cours de la législature.
- ▶ Le pacte se concentre principalement sur la lutte contre l'immigration illégale et les passeurs de migrants, le renforcement des frontières extérieures de l'UE et des politiques de retour strictes pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions requises pour obtenir l'asile dans l'UE. Ce faisant, l'UE ne peut toutefois pas oublier le respect de l'État de droit et des droits de l'homme, auxquels l'UE et ses États membres restent attachés. Les mesures qui ne respectent pas ces contraintes pourraient être désapprouvées par les tribunaux, ce qui rendrait vains les efforts de l'UE pour se doter d'une politique migratoire efficace et partagée.
- ▶ Les couloirs juridiques pour l'accès des réfugiés à l'UE, ainsi que le soutien à la migration légale des talents requis par le monde du travail et de la recherche en Europe, sont essentiels à la fois pour le respect du droit humanitaire et pour soutenir la compétitivité et la capacité d'innovation de l'UE de demain.

## 1 Préparation de la prochaine Commission européenne 2024-2029

Suite aux élections du Parlement européen en juin et à la réélection d'Ursula von der Leyen pour son second mandat en tant que présidente de la Commission européenne 2024-2029 en juillet, les 26 membres restants du collège des commissaires doivent être nommés dans les semaines à venir. Sur la base des propositions des États membres de l'UE, Ursula von der Leyen a présenté sa liste de candidats<sup>1</sup> en septembre, ainsi qu'une structure organisationnelle révisée de la prochaine Commission européenne concernant les fonctions et les portefeuilles politiques des commissaires. Avant que le collège des commissaires ne soit approuvé collectivement par le Parlement européen et nommé par le Conseil européen, chaque candidat sera examiné de près par les membres du Parlement européen. Au cours de ces auditions publiques de confirmation, qui se dérouleront entre le 4 et le 12 novembre<sup>2</sup>, les commissaires désignés devront répondre à des questions portant notamment sur les initiatives et projets législatifs de l'UE qui ont été décrits par la présidente de la Commission dans ses orientations politiques<sup>3</sup>, ainsi que sur les tâches qui leur ont été confiées dans les lettres de mission<sup>4</sup> adressées à chacun d'entre eux. Dans la perspective des auditions, cette contribution examine de plus près les commissaires désignés ainsi que leurs portefeuilles, leurs tâches et les initiatives importantes de l'UE qui façonneront spécifiquement l'avenir des politiques de l'UE en matière d'immigration.

## 2 Commissaires compétents désignés, fonctions et portefeuilles

La structure organisationnelle révisée de la prochaine Commission européenne concernant les fonctions organisationnelles et les portefeuilles politiques des commissaires vise à refléter le fait que les initiatives et les projets législatifs de l'UE impliquent souvent différents sujets et poursuivent simultanément différents objectifs - par exemple, la protection de l'environnement, la rentabilité, la compétitivité internationale et les aspects sociaux.<sup>5</sup> Alors qu'Ursula von der Leyen insiste sur le fait qu'en vertu des traités de l'UE<sup>6</sup>, tous les membres du collège des commissaires sont égaux, sa révision organisationnelle introduit une distinction fonctionnelle entre les "vice-présidents exécutifs" et les commissaires "ordinaires". Tous les membres du collège des commissaires se verront attribuer un portefeuille politique comportant des tâches spécifiques de mise en œuvre de l'acquis communautaire existant et d'élaboration de nouvelles initiatives communautaires dans les domaines politiques respectifs. Pour s'acquitter de ces tâches, chaque membre du Collège sera soutenu par une ou plusieurs directions générales (DG) qui lui seront spécifiquement attribuées. En outre, les six vice-présidents exécutifs joueront un rôle de premier plan dans un domaine thématique prioritaire, en collaborant avec un ou plusieurs commissaires ordinaires en leur donnant des "orientations". Par conséquent, deux ou plusieurs membres du collège des commissaires coopéreront sur une initiative ou un projet législatif spécifique de l'UE, bien qu'avec des fonctions différentes allant, par exemple, de "diriger" à "superviser" ou de

---

<sup>1</sup> Commission européenne (2024), [Liste des commissaires désignés \(2024-2029\)](#).

<sup>2</sup> Parlement européen (2024), [Auditions de confirmation de la Commission européenne](#).

<sup>3</sup> Commission européenne (2024), [Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029](#) ; voir De Petris, A. et al. (2024), The Political Guidelines 2024-2029 of the European Commission "von der Leyen II" - Recommendations for Concrete EU Measures to Implement Them, [ceplnput 12/2024](#).

<sup>4</sup> Commission européenne (2024), [Liste des commissaires désignés \(2024-2029\)](#).

<sup>5</sup> Commission européenne (2024), [Déclaration de presse du 17 septembre 2024 du président von der Leyen sur le prochain collège des commissaires](#).

<sup>6</sup> Traité sur l'Union européenne (TUE), art. 17 ; Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), art. 244 et suivants.

"soutenir" à "migrier", les commissaires désignés, les fonctions organisationnelles et les portefeuilles politiques suivants sont pertinents :

### Henna Virkkunen

### Souveraineté technologique, sécurité et démocratie



**Pays :** Finlande

**Groupe parlementaire européen :**  
Parti populaire européen (PPE)

**Fonction et portefeuille :** Vice-président exécutif pour la souveraineté technologique, sécurité et démocratie

**DGs assignées :** Réseaux de communication, contenu et technologie ; Services numériques

**Responsable :** Travaille sous la direction du président de la Commission européenne

### Magnus Brunner

### Affaires intérieures et migrations



**Pays :** Autriche

**Groupe parlementaire européen :**  
Parti populaire européen (PPE)

**Fonction et portefeuille :** Commissaire pour les affaires intérieures et les migrations

**DG assignée :** Migration et affaires intérieures (HOME)

**Responsable :** Travaille sous la direction du vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie.

### Dubravka Šuica

### Méditerranée



**Pays :** Croatie

**Groupe parlementaire européen :**  
Parti populaire européen (PPE)

**Fonction et portefeuille :** Commissaire à la Méditerranée

**DG assignée :** Méditerranée (nouveau)

**Responsable :** Travaille sous la direction du haut représentant/vice-président pour la Méditerranée.

### 3 Tâches importantes : Initiatives de l'UE et projets législatifs

Ursula von der Leyen a décrit dans ses orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029 et dans les lettres de mission adressées à chacun des commissaires désignés les tâches spécifiques qui leur sont assignées. En ce qui concerne les politiques de l'UE en matière de migration, les initiatives et projets législatifs suivants de l'UE revêtent une importance particulière :

#### 3.1 Migration

##### 3.1.1 Mise en œuvre du pacte sur les migrations et l'asile

 <b>Tâche</b>
<b>Mise en œuvre du pacte sur les migrations et l'asile</b>
 <b>Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés</b>
<b>Vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie (dirige) avec l'aide du commissaire chargé des affaires intérieures et des migrations et du commissaire chargé de la Méditerranée</b>
 <b>Analyse</b>
<p>Le Pacte européen sur les migrations et l'asile a été l'une des mesures les plus ambitieuses et les plus complexes produites par l'UE au cours de la dernière législature.<sup>7</sup> Son adoption le 10 avril 2024 a été très difficile, et de nombreuses mesures de mise en œuvre devront être adoptées au cours de la législature actuelle. Le pacte se compose de neuf domaines politiques, réglementés dans autant d'actes législatifs,<sup>8</sup> modifiant largement la politique d'asile actuelle de l'UE, et devrait entrer en vigueur le 12 juin 2026, sauf circonstances imprévues.</p> <p>Selon les <b>orientations politiques de la présidente de la Commission</b>, Ursula von der Leyen, <b>pour la prochaine Commission européenne</b>, l'objectif commun de la Commission sera de "mettre en œuvre toutes les parties du pacte" en soutenant les États membres avec tous les outils opérationnels, financiers et d'expertise pour traduire en pratique leurs obligations légales en vertu du pacte.<sup>9</sup></p> <p>En fait, le pacte est le cadre juridique dans lequel la politique d'asile de l'UE devrait être réformée à partir de 2026 : par conséquent, même des objectifs plus spécifiques liés à la politique migratoire ne peuvent être séparés de la mise en œuvre du pacte pour être atteints. Le pacte englobe donc divers domaines politiques, économiques, sociaux, stratégiques et humanitaires dans lesquels de nombreux commissaires seront appelés à agir dans le cadre de leurs compétences spécifiques. Par conséquent, au-delà du mandat spécifique qui lui a été confié, le commissaire chargé des affaires intérieures et des migrations sera non seulement sollicité, mais il devra également assurer une</p>

<sup>7</sup> Conseil européen, [Pacte sur les migrations et l'asile](#).

<sup>8</sup> Règlement relatif à l'asile et à la gestion des migrations, règlement relatif à la procédure d'asile (y compris le règlement relatif à la procédure de retour aux frontières), règlement relatif aux situations de crise et de force majeure, règlement Eurodac, règlement relatif au filtrage, règlement relatif aux conditions requises, directive sur les conditions d'accueil, cadre de l'Union pour la réinstallation.

<sup>9</sup> Von der Leyen, U., [Le choix de l'Europe. Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029](#), 16.

coopération et une coordination larges et continues avec le commissaire chargé de la Méditerranée, de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie.

Tant les lignes directrices présentées par Mme von der Leyen que la lettre de mission adressée au commissaire chargé des affaires intérieures et de l'immigration indiquent à plusieurs reprises que l'UE "respectera toujours les droits de l'homme et veillera à ce que les personnes qui ont le droit de rester puissent le faire".<sup>10</sup> L'appel au respect des droits de l'homme en matière d'asile est donc présent dans les déclarations d'intention de la nouvelle Commission, mais ne se reflète pas dans l'attribution des mandats aux différents commissaires. Par exemple, la lettre de mission du commissaire à la démocratie, à la justice et à l'État de droit ne mentionne pas le commissaire à la démocratie, à la justice et à l'État de droit, alors qu'il est bien connu que le respect des droits de l'homme est un élément essentiel de l'État de droit.<sup>11</sup> La lettre de mission du commissaire chargé de la préparation et de la gestion des crises et de l'égalité des chances indique également que l'Europe "doit continuer à projeter ses valeurs d'humanité et de solidarité au niveau mondial" et qu'elle souhaite soulager les souffrances de ceux qui en ont le plus besoin "dans le respect des principes humanitaires et du droit international humanitaire".<sup>12</sup>

Le pacte européen sur l'asile est en fait une tentative de redistribution plus équitable de la charge de la gestion des migrants entre les 27 États membres, mais il se concentre également sur l'accélération des politiques d'identification, d'évaluation des demandes de protection internationale et de rapatriement de ceux qui n'ont pas droit à l'asile. Pour ce faire, elle s'appuie fortement sur l'utilisation des "procédures aux frontières" qui, lorsqu'elles sont appliquées, permettent de réduire les délais de traitement des demandes d'asile et, selon les intentions de la Commission, de rapatrier les personnes qui n'ont pas le droit d'entrer dans l'UE. En outre, l'une des innovations souhaitées du pacte repose sur la possibilité de conclure des accords de coopération avec des pays tiers pour détenir ou transférer des migrants qui ont l'intention de demander l'asile dans un État membre. De nombreux experts en matière de migration et de droit humanitaire ont déjà souligné qu'une telle stratégie risque d'être inapplicable, précisément parce qu'elle met en péril le respect des droits de l'homme des migrants. La conclusion d'accords avec des pays dont les gouvernements ne garantissent pas suffisamment le respect des droits de l'homme risque d'entrer en conflit avec les obligations juridiques existantes de l'UE et de ses États membres et pourrait être contestée devant les tribunaux nationaux et européens, qui seraient appelés à évaluer la compatibilité de ces stratégies avec les principes et les valeurs inscrits dans les traités européens et les constitutions des États membres.<sup>13</sup>

Si ce n'est par respect des droits de l'homme, que Mme von der Leyen prétend d'ailleurs respecter pleinement dans le processus législatif qui vient de commencer en matière d'asile, la Commission devrait s'assurer que les futures politiques migratoires qu'elle prépare sont capables de résister à l'examen judiciaire qui interviendra très probablement lorsque le Pacte entrera en vigueur en 2026

<sup>10</sup> Id., 17 ; von der Leyen, U., [Lettre de mission au Commissaire désigné aux affaires intérieures et à la migration Magnus Brunner](#), "Vous serez responsable de la mise en œuvre du Pacte sur l'immigration et l'asile [...]. Ce faisant, nous veillerons toujours au respect des droits de l'homme et de nos engagements internationaux", 5.

<sup>11</sup> Nations unies, [État de droit et droits de l'homme](#), "L'État de droit est le mécanisme de mise en œuvre des droits de l'homme, les transformant d'un principe en une réalité".

<sup>12</sup> Von der Leyen, U., [Lettre de mission à la Commissaire désignée pour la préparation et la gestion des crises, Commissaire désignée pour l'égalité](#), 5.

<sup>13</sup> Juss, S. S., [How the EU Pact on Migration and Asylum Fails](#), Questione Giustizia, Special Issue 2/2024 ; Amnesty International, [EU : Les réformes du Pacte sur les migrations et l'asile exposeront les personnes à un risque accru de violations des droits de l'homme](#), 4.4.2024 ; Caritas, [What's Wrong with the new EU's Pact on Migration](#), 12.4.2024.

et que les migrants seront soumis aux nouvelles procédures. Si une partie du Pacte devait être rejetée, le Pacte perdrait son efficacité et la Commission devrait repenser ses politiques d'asile et de migration, avec moins de la moitié de son mandat pour remédier à la situation.

### 3.1.2 Développement d'une approche commune sur le retour des migrants irréguliers

#### Tâche

Développer une **nouvelle approche commune sur le retour des migrants irréguliers** avec de nouvelles règles modernes pour accélérer et simplifier les règles.

#### Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés

**Commissaire aux affaires intérieures et à la migration** (dirige le développement)

#### Analyse

Dans l'UE, le retour des migrants irréguliers fonctionne à " deux vitesses " : l'ordre de quitter les États membres est très rapide, même en vertu des règles actuelles, tandis que l'exécution effective de l'éloignement est plus lente. Les données d'Eurostat du 30 septembre 2024 montrent qu'au cours du seul deuxième trimestre 2024, 96 115 ressortissants de pays tiers ont reçu un ordre de quitter un pays de l'UE et 25 285 personnes ont été renvoyées vers des pays tiers à la suite d'une décision d'éloignement. Ces chiffres confirment la tendance des six premiers mois : 103 505 ordres de retour et 30 795 retours exécutés. Total depuis le début de l'année 2024 : 199 620 mesures d'éloignement pour 56 080 éloignements réalisés dans l'ensemble de l'Union.<sup>14</sup>

Cela montre que le système actuel présente de nombreux problèmes critiques. La Commission a l'intention de créer une nouvelle approche commune pour le retour des migrants irréguliers, avec des règles pour accélérer et simplifier la mise en œuvre, afin de garantir que ceux qui n'ont pas le droit de rester dans l'UE soient renvoyés "dans la dignité et que les décisions de retour soient mutuellement reconnues à travers l'Europe".<sup>15</sup>

Il en va de même pour le pacte européen sur l'immigration et l'asile : la mise en œuvre des règles relatives au retour exige en tout état de cause le respect des normes existantes de l'UE et des États membres en matière de droit humanitaire, ainsi qu'un examen minutieux des conditions régnant dans le pays de destination du migrant en attente de retour. L'UE devrait accompagner la nouvelle politique de retour de vérifications approfondies et objectives du respect des droits de l'homme dans les pays de retour, en veillant à ce que la désignation d'un pays sûr soit fondée sur une évaluation minutieuse de toutes les conditions de vie de la population sur le territoire du pays concerné.

<sup>14</sup> Bonini, E., [Immigration, in EU only 1 in 4 non-EU nationals returned after repatriation order](#), EUNews 30.9.2024.

<sup>15</sup> Von der Leyen, U., [Lettre de mission au Commissaire désigné aux affaires intérieures et à la migration Magnus Brunner](#), 7.

### 3.1.3 Lutte contre les passeurs et les trafiquants d'êtres humains

 <b>Tâche</b>
<b>Lutte contre les passeurs et les trafiquants d'êtres humains.</b> Aspects externes des migrations / Mise en place du <b>nouveau Pacte pour la Méditerranée</b>
 <b>Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés</b>
<b>Commissaire aux affaires intérieures et à la migration</b> (dirige) avec l'aide du <b>vice-président exécutif pour la souveraineté technologique, la sécurité et la démocratie</b> et le <b>commissaire pour la Méditerranée</b> (pour le <b>Pacte pour la Méditerranée</b> )
 <b>Analyse</b>
<p>La Commission entend travailler avec le Parlement et le Conseil pour lutter contre les passeurs et les trafiquants en concluant les négociations et en mettant en œuvre les propositions législatives pertinentes. À cette fin, elle entend renforcer la capacité d'Europol à lutter contre les profits illégaux et le Centre européen de lutte contre le trafic de migrants. Ce centre, qui fait partie d'Europol, a été créé en 2016 pour aider les autorités policières et frontalières à coordonner des opérations transfrontalières très complexes de lutte contre le trafic de migrants. Cela nécessitera une coopération étroite avec le vice-président exécutif chargé de la technologie, de la souveraineté, de la sécurité et de la démocratie, qui est responsable de la défense des frontières extérieures de l'UE, et avec le commissaire chargé de la Méditerranée, qui est responsable des aspects extérieurs de la politique migratoire de l'UE, "couvrant notamment les contrôles aux frontières et la lutte contre les passeurs".<sup>16</sup></p> <p>Une coopération étroite sera nécessaire non seulement entre les commissaires mentionnés, mais aussi entre Europol et les autorités nationales chargées du contrôle des frontières, ainsi qu'entre les autorités des 27 États membres. Tous seront appelés à partager les informations utiles à la lutte contre les passeurs.</p> <p>La Commission demande que les travaux sur les aspects migratoires soient menés en tant que partie opérationnelle des partenariats de l'UE, mais "en respectant les droits fondamentaux et en garantissant un contrôle parlementaire",<sup>17</sup> en contribuant au <b>nouveau pacte pour la Méditerranée</b>. Il s'agira d'un instrument de l'UE permettant d'établir des partenariats globaux axés sur l'investissement, la stabilité économique, l'emploi, l'énergie, les transports, la sécurité et les migrations, ainsi que sur d'autres domaines d'intérêt spécifique. La responsabilité première du Pacte pour la Méditerranée sera confiée au nouveau commissaire chargé de la Méditerranée, mais les deux lettres de mission appellent explicitement à une coopération entre ce commissaire et le commissaire chargé des migrations.</p>

### 3.1.4 Voies légales pour les réfugiés/migration légale

 <b>Tâche</b>
<b>Garantir des voies légales réelles et viables pour les réfugiés et leur intégration</b>

<sup>16</sup> Von der Leyen, U., [Lettre de mission au Commissaire désigné pour la Méditerranée](#), 5-6.

<sup>17</sup> Von der Leyen, U., [Lettre de mission au Commissaire désigné aux affaires intérieures et à la migration Magnus Brunner](#), 7.

## Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés

### Commissaire aux affaires intérieures et à la migration (dirige les travaux)

#### Analyse

La Commission souligne à juste titre la nécessité de créer des voies légales pour l'entrée des réfugiés dans l'UE, apparemment en tant que mesure complémentaire à la lutte contre l'entrée illégale et les passeurs. Elle souligne également que la politique migratoire de l'UE doit soutenir l'intégration des réfugiés dans la mesure du possible au sein des communautés dans lesquelles ils vivent sur le sol européen et sur le marché du travail. Parallèlement, les politiques migratoires des pays d'origine doivent être renforcées. Il convient de souligner que toute mesure de réadmission doit être fondée sur un "accord entre l'Union européenne (UE) et/ou un État membre de l'UE et un pays tiers, sur la base de la réciprocité, établissant des procédures rapides et efficaces d'identification et de retour en toute sécurité et en bon ordre des personnes qui ne remplissent pas ou plus les conditions d'entrée, de présence ou de séjour sur le territoire du pays tiers ou de l'un des États membres de l'UE, et visant à faciliter le transit de ces personnes dans un esprit de coopération".<sup>18</sup> Dans ce contexte, des négociations rigoureuses sur les conditions de vie dans le pays tiers avec lequel un accord de réadmission doit être conclu sont essentielles. Il est également essentiel de réexaminer périodiquement les conditions prévalant dans les pays avec lesquels de tels accords ont été conclus, car il n'est pas certain que les conditions prévalant au moment de la conclusion de l'accord soient garanties à l'avenir.

En ce qui concerne l'immigration légale, l'objectif est d'attirer dans l'UE des personnes possédant les bonnes compétences et pouvant répondre aux besoins du marché du travail local. Il s'agit d'un objectif incontournable pour l'UE si elle veut améliorer sa compétitivité et sa capacité d'innovation, comme le reconnaît le **rapport Draghi sur la compétitivité de l'UE**. Le rapport propose le lancement d'un "nouveau programme d'acquisition de compétences technologiques pour attirer les talents technologiques de l'extérieur de l'UE, adopté à l'échelle de l'UE et cofinancé par la Commission et les États membres",<sup>19</sup> reconnaissant que ces dernières années, les talents internationaux ont principalement été attirés de l'extérieur de l'UE. En effet, il est impératif que l'UE crée de nouvelles conditions d'attractivité pour les experts non européens si elle veut rivaliser avec la capacité d'innovation d'autres concurrents mondiaux.

À cet égard, il aurait été souhaitable que la lettre de mission appelle à une coopération avec le **vice-président exécutif chargé des ressources humaines, des compétences et de la préparation** afin de coordonner les compétences visant à attirer les talents de l'extérieur de l'UE avec les mesures destinées à soutenir le développement des talents au sein de l'UE : au lieu de la concurrence, la coopération et la complémentarité entre le niveau interne et le niveau externe de l'UE devraient être encouragées.

<sup>18</sup> Commission européenne, [Accord de réadmission](#).

<sup>19</sup> [L'avenir de la compétitivité européenne - Une stratégie de compétitivité pour l'Europe](#), 33.

**Auteur :**

**Andrea De Petris**, Directeur scientifique Centro Politiche Europee  
[depetris@cep.eu](mailto:depetris@cep.eu)

**Traductrice :**

**Emma Drouet**, chargée de communication  
[drouet@cep.eu](mailto:drouet@cep.eu)

**Centrum für Europäische Politik** FREIBURG | BERLIN  
Kaiser-Joseph-Straße 266 | D-79098 Freiburg  
Schiffbauerdamm 40 Räume 4205/06 | D-10117 Berlin  
Tél. + 49 761 38693-0

**Centre de Politique Européenne** PARIS  
17, rue Saint Fiacre | F-75002 Paris  
Tél. + 33 1 45 54 91 55

**Centro Politiche Europee** ROMA  
Via G. Vico, 1 | I-00196 Roma  
Tél. +390684388433

Le **Centrum für Europäische Politik** FREIBURG | BERLIN, le **Centre de Politique Européenne** PARIS, et le **Centro Politiche Europee** ROMA forment le **réseau des Centres de Politique Européenne** FREIBURG | BERLIN | PARIS | ROMA.

Exempt d'intérêts particuliers et neutre sur le plan politique, le réseau des Centres for European Policy Network fournit une analyse et une évaluation de la politique de l'Union européenne, dans le but de soutenir l'intégration européenne et de défendre les principes d'un système économique de libre marché.